

Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie

Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20201214-DEL-2020-197-DE Date de télétransmission : 21/12/2020 DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2020

DEL-2020-197

L'An deux mille vingt, le quatorze décembre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 7/12/2020, s'est réuni 'Salle du Comite' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes BILLOT, BOUCHET, BRUNO, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMADIO, AMOUDRY, BARBIER, BAUD-GRASSET, BONTEMPS, BOUVARD M, BUFFLIER, BURNET, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GILBERT, GILET, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, HERBRON, JACQUES, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, ROSSINELLI, SIBILLE, STEYER, THOUVENIN, VITTOZ.

Suppléants :

Mme ARMAND-GRASSET.

MM. DUPERTHUY, GERDIL, GOURREAU, NEVES, SAUVAGET.

Avaient donné pouvoir :

MM. CONDEVAUX JF, BACHELLARD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, LAFARIE, MERMIER, METRAL, MUGNIER. MM. ANTHOINE-MILHOMME, BARTHALAIS, BLOUIN, BOISIER, BOUCLIER, BOUVARD C, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, DEFAGO, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, GILLET, GONDA, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, OBERLI, PEROU, PERRET, PETIT, PEUGNIEZ, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD.

Assistaient également à la réunion :

M. ESCALLIER - Cabinet KLOPFER

Mmes ASSIER, CELDA, FORSTER, GIZARD, MALLET, PERINEL, PERRET, PERRILLAT, POURRAZ, RENOIR.

MM BAILLY, CHALLEAT, GAL, SCOTTON, LACHAT, LOCHARD, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIANT : du SYANE.

Membres en exercice :

83

Présents:

47 2

Représentés par mandat :

Objet: COMPETENCE OPTIONNELLE « RESEAU DE CHALEUR » TRANSFERT DE COMPETENCE DE LA COMMUNE D'EVIAN-LES-BAINS

Exposé du Président,

Conformément aux statuts du SYANE, les communes ont la possibilité de transférer la compétence optionnelle mentionnée au L.2224-38-I du CGCT, en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid.

Ce transfert permet au Syndicat d'exercer en lieu et place des collectivités membres qui les lui ont confiées, la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de réseaux de chaleur ou de froid, dans le cadre d'un Services Public Industriel et Commercial (SPIC), dans les conditions de l'article L.2224-1 et 2 du CGCT



La compétence couvre les éléments suivants :

- > Maîtrise d'ouvrage d'installations de production et de distribution de chaleur et/ou de froid,
- Passation, avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation du service public de la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur et/ou de froid ou, le cas échéant, création et exploitation du service en régie,
- Représentation et la défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec les exploitants de ces réseaux,
- Réalisation le cas échéant d'un schéma directeur des réseaux de chaleur ou de froid dans les conditions prévues par l'article L.2224-38-II du CGCT.

Il est précisé par ailleurs, que les modalités d'exercice de cette compétence par le SYANE, suite à transfert de compétence, sont soumises au Bureau syndical du 14 décembre 2020.

La commune d'EVIAN-LES-BAINS a décidé de transférer la compétence « réseau public de chaleur ou de froid » au SYANE, par délibération de son conseil municipal en date du 10 novembre 2020.

Ainsi, le SYANE est appelé à délibérer de manière concordante.

Les membres du Comité sont invités :

1. à décider et confirmer le transfert de la compétence optionnelle mentionnée au L.2224-38-I du CGCT, « en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid » pour la commune d'EVIAN-LES-BAINS, à compter du premier jour du mois suivant la date à laquelle la présente délibération est devenue exécutoire, prévisionnellement le 1^{er} janvier 2021.

2. à désigner :

- un membre élu du SYANE, Mr Gilles FRANCOIS, Vice-Président, appelé à siéger auprès du comité de pilotage « réseau de chaleur et froid » de la commune d'EVIAN-LES-BAINS selon les modalités d'exercice de la compétence,
- o un membre des services du SYANE, Mr Jean-Pierre SCOTTON, Directeur Général, appelé à siéger auprès du comité de pilotage « réseau de chaleur et froid » de la commune d'EVIAN-LES-BAINS selon les modalités d'exercice de la compétence.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.